



Cher(e) ami(e) exposant,

Nous avons le plaisir de vous inviter à nos

**3^{èmes} PUCES DES COSTUMÉS organisées par Rochefort en Histoire
Du Samedi 14 mars au Dimanche 15 mars 2020**

Elles se dérouleront au palais des congrès de Rochefort dans la salle Colbert et la galerie couverte (316 m² et 122 m²). Cette manifestation sera accompagnée de démonstration de savoir-faire.

MODALITES D'INSCRIPTION

- Une préinscription peut être effectuée par mail à rochefortenhistoire@gmail.com
- Réservation par multiple de 1.5 mètres linéaires (ml) au prix de 9€ pour les deux journées. Afin d'assurer une diversité de l'offre pour les visiteurs, une limitation à 5 emplacements (soit 7.5 ml) est mise en œuvre.
- Compte tenu des lois concernant la « vente au déballage », vous devez nous retourner le bulletin d'inscription, rempli et signé avec la mention « lu et approuvé » à :
Rochefort en Histoire, Palais des congrès, Bte n° 5, 73 rue Toufaire, 17300 Rochefort
- Une attestation sur l'honneur (modèle en annexe) sera jointe pour l'exposant particulier non professionnel
- Il sera accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre de « Rochefort en histoire » correspondant au nombre d'emplacement réservé (9€ pour un emplacement de 1.50 mètre linéaire) et de la photocopie d'une pièce d'identité.
- L'inscription sera définitive après réception du bulletin d'inscription et du paiement
- Vous aurez à disposition et sur réservation, un service de restauration pour le samedi soir et le dimanche midi sur le principe d'un plateau repas/boisson à 9 €.



3^{èmes} PUCES DES COSTUMÉS

de Rochefort en Histoire

Samedi 14 & Dimanche 15 mars 2020 à Rochefort

Règlement à l'usage des exposants

Les « **puces des costumés** » organisées par **Rochefort en Histoire** (association de reconstitution historique multi-époques), font l'objet des autorisations réglementaires et administratives requises pour ce type de manifestation dite "**vente au déballage**".

Ces puces sont réservées à la vente de costumes, d'accessoires (chapeaux, bijoux, chaussures, ...), d'articles de mercerie, de tissus, tout article utile à la reconstitution, à l'évocation historique et au cosplay.

La vente d'armes est interdite.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure ou d'interdire cette manifestation à toute personne ne respectant pas le règlement ou présentant des marchandises non conforme à la destination de cette manifestation.

Organisateur :

Rochefort en Histoire, Palais des congrès, Bte n°5, 73 rue Toufaire, 17300 Rochefort

Lieu :

Palais des congrès, 73 rue Toufaire, 17300 Rochefort (plan en annexe)

Date :

Du samedi 14 mars au dimanche 15 mars

Horaires :

- L'installation des exposants sera possible à partir de 09h00 le samedi.
- Le remballage des invendus pourra être effectué à partir de 17h00 le dimanche.

Ouverture au public :

- Samedi 14 mars de 13h00 à 19h00
- Dimanche 15 mars de 10h00 à 18h00

Participants :

Les puces des costumés sont accessibles :

- d'une part aux exposants professionnels, autorisés à exercer la profession conformément à la législation en vigueur.
- d'autre part, aux particuliers non professionnels, pour autant que les objets qu'ils mettent en vente n'aient pas été acquis, produits ou fabriqués, dans le but d'être vendus et que la vente s'effectue dans le cadre de la gestion normale d'un patrimoine privé.
- Et enfin aux associations à but non lucratif, type loi 1901.

Chacun se mettra en conformité avec la loi suivant son statut.

Conformément à la loi, un « registre » permettant l'identification des participants sera tenu par l'organisateur et mis à la disposition des autorités en cas de demande.

L'accès aux puces est payant pour les visiteurs.

Matériel :

Un ensemble de table(s) nue(s) (1,50 m X 0,75 m), chaise(s) et grille est mis en œuvre par les organisateurs formant des emplacements au profit des exposants (à préciser sur la fiche d'inscription).

Emplacement :

Les emplacements sont figés, un emplacement représente 1 table de 1.50 m X 0.75 m ou une surface au sol d'environ 2.25m² permettant de mettre en place portants, mannequins, ...

En dehors de tout aménagement spécial défini lors de l'inscription et en accord avec Rochefort en Histoire, seules les tables et les chaises fournies sont autorisées.

Droits d'inscriptions :

Il suffit de réserver un emplacement

Réservation avec le formulaire joint, une préinscription peut être effectuée par mail rochefortenhistoire@gmail.com

Les exposants seront placés sur l'emplacement déterminé par l'organisateur. La réservation ne sera effective qu'après réception du paiement de celui-ci. Une confirmation de réservation accompagnée de 4 invitations vous sera adressée.

Le paiement de la réservation devra être effectué impérativement **avant le 20 février** (cachet postal) faute de quoi l'emplacement pourra être attribué à un autre participant inscrit sur une liste d'attente, sans que le retardataire soit recontacté pour cela. Attention aucun désistement ne donnera lieu à un remboursement d'emplacement.

L'attribution des emplacements se faisant par ordre d'inscription, il est prudent de réserver sa place au plus tôt.

Tarif :

Chaque vendeur devra s'acquitter d'un droit pour les deux jours, de 9€ pour un emplacement de 1.5 mètres linéaires.

Installation – sécurité :

Tout participant est tenu de placer sa marchandise de façon à ne pas entraver le passage du public et laisser libre accès aux dispositifs de sécurité et issues de secours.

Les exposants ont l'obligation de contribuer au bon déroulement de la manifestation, de prendre toutes les précautions nécessaires afin de ne pas causer de nuisances sonores ou d'atteintes à l'environnement et de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires afin d'éviter l'incendie, le vol ou tout autre dommage.

L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.

Propreté :

Chaque participant est tenu de laisser son emplacement propre après son départ. Il emportera tous ses déchets (Container tri sélectif à disposition).

Déontologie du vendeur :

Il est défendu aux participants de se comporter d'une façon inconvenante entre eux, envers le public ou envers l'organisateur. Ceux qui ne se conforment pas à ces dispositions pourront être immédiatement expulsés par l'organisateur sans contrepartie.

Responsabilité des exposants & assurance :

Outre l'assurance responsabilité civile de l'organisateur, l'exposant est tenu de souscrire à ses frais une assurance personnelle ou professionnelle responsabilité civile. Chaque exposant est responsable de son stand. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de toute autre dégradation des pièces ou matériels exposés avant, pendant et après la manifestation. Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires y compris en présence d'un cas fortuit ou de la force majeure comme le feu, l'attentat, l'accident, les catastrophes naturelles, la tempête, l'orage, l'incendie, l'explosion, les émeutes ou toutes manifestations diverses. L'exposant devra répondre des conséquences pécuniaires de la

responsabilité civile qu'il peut encourir pour les dommages matériels, corporels et immatériels causés à des tiers du fait de sa participation aux « puces des costumés ». Il fera son affaire personnelle de toute assurance garantissant ainsi les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile (y compris son matériel d'exposition).

En cas de force majeure, les dates et lieux d'exposition peuvent être modifiées ou la manifestation annulée. L'organisateur est déchargé de toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient en résulter pour les exposants.

L'organisateur, ne pourra être tenu pour responsable en cas d'infraction(s) commise(s) par les exposants/visiteurs à la législation en vigueur, le présent règlement ne pouvant en aucun cas être interprété de manière permissive.

Le paiement d'une redevance n'implique pas aux organisateurs l'obligation d'établir une surveillance spéciale, néanmoins le palais des congrès est gardienné la nuit.

L'occupation d'un emplacement se fait aux risques et périls de l'exposant en ce qui concerne les droits éventuels des tiers.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les contributions publiques, douanes et polices diverses ; il en est de même en cas de mensonges, tricherie ou falsification des dits exposants.

Les exposants devront être en règle vis-à-vis de toutes les lois fiscales professionnelles et de toutes autres prescriptions réglementaires applicables en l'espèce pour exercer leurs activités.

En cas de litige sur l'application ou l'interprétation de la présente condition, seul le tribunal sera compétent.

Pour des raisons de sécurité, les animaux de compagnie ne sont pas admis sur les puces.

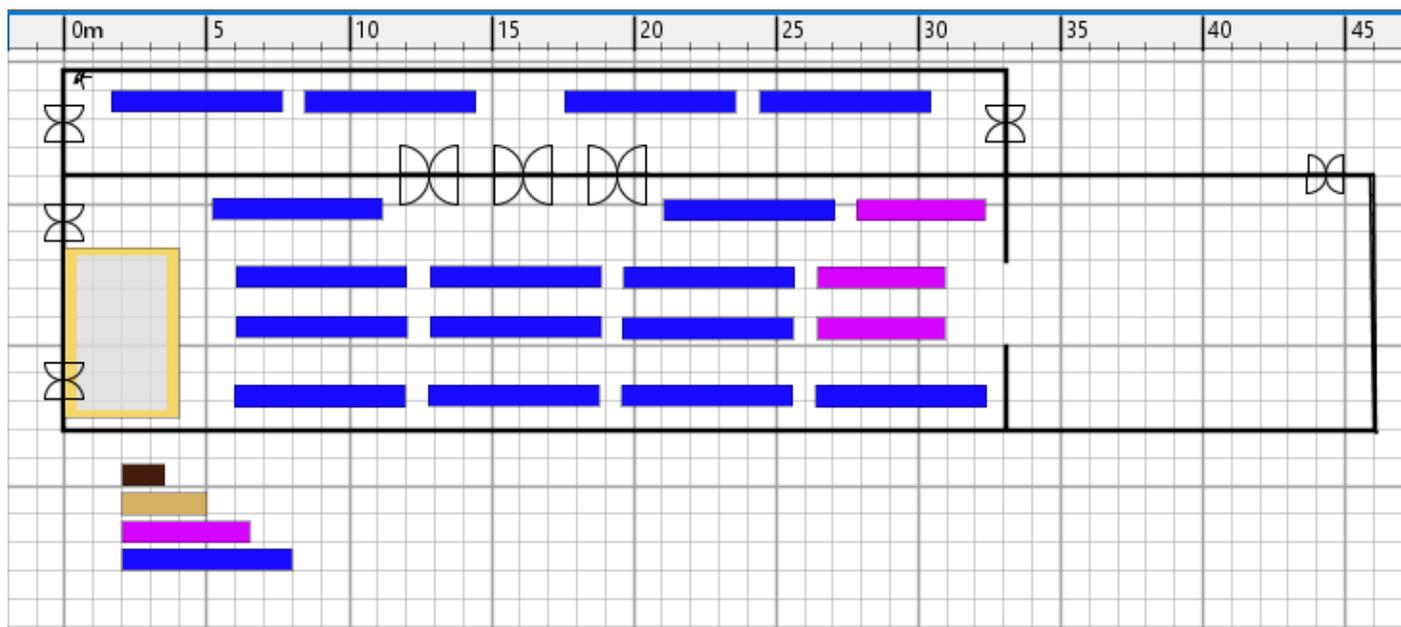
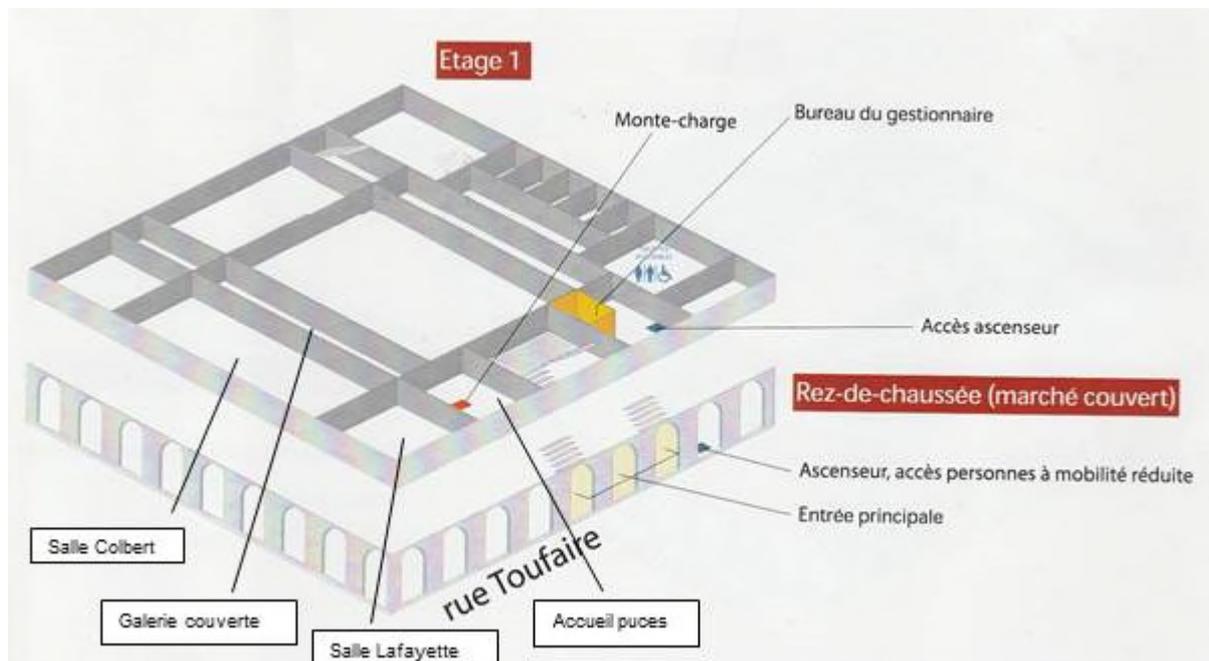
Le présent règlement peut à tout moment être modifié en fonction des besoins de l'organisation. Les participants en seront alors informés.

La participation aux puces des costumés engage l'acceptation du présent règlement.

Plan d'accès au palais des congrès :



Disposition des puces :



Cette disposition n'est pas figée (non contractuelle), elle sera affinée au fur et à mesure des inscriptions.

Organisation

- Une cabine d'essayage sera mise en place
- Un service de restauration rapide, boisson sera proposé Salle Lafayette
- Une tombola sera organisée
- Un monte-charge pour les marchandises est mis à disposition

Communication :

Notre affiche :

ORGANISEES PAR ROCHEFORT EN HISTOIRE

ENTRÉE VISITEURS
2 €
6 EUROS

2020 14 & 15 MARS 2020

3^{ÈMES}

PUCES
DES
COSTUMÉS
DU SUD OUEST

VENTES DE COSTUMES NEUFS ET D'OCCASION, D'ACCESSOIRES ET FOURNITURES

PALAIS DES CONGRES DE ROCHEFORT
73 rue toufaire • buvette sur place
ACCESSIBLE AUX PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS
info et fiche d'inscription sur rochefortenhistoire.wordpress.com et facebook



Page Facebook :

<https://www.facebook.com/Rochefort-en-Histoire/>

Wordpress :

<https://rochefortenhistoire.wordpress.com>

Annexe

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) _____ né(e) le _____ à _____
domicilié(e) _____, participant non professionnel
à la vente au déballage “puces des costumés” organisée par Rochefort en Histoire, au Palais des congrès le
14 & 15 mars 2020, déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature ;
- avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à _____ le _____

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à....., le.....

[signature]